

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aurillac, le 13 janvier 2025

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS ET LES INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES (IIM)

Dans le Cantal, à l'instar de l'ensemble des départements français, la campagne de vaccination en milieu scolaire contre les papillomavirus humains (HPV) et les infections invasives à méningocoques (IIM) est lancée pour l'année 2025-2026 pour la 3^{ème} année consécutive. Elle s'adresse aux élèves âgés de 11 à 14 ans, scolarisés dans les collèges volontaires du département. Vingt-deux établissements sont concernés. La première séance de vaccination de cette campagne a eu lieu au collège Jeanne de la Treilhe à Aurillac, le mardi 6 janvier 2026. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le rectorat de Clermont-Ferrand ont souhaité saluer le lancement de cette campagne en se rendant aujourd'hui au collège la Ponetie à Aurillac.

Pilotée par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec les trois rectorats de la région, cette campagne vise à faciliter l'accès à la vaccination du plus grand nombre d'adolescents, en réduisant les inégalités en matière de prévention et de santé.

L'ensemble de la vaccination réalisée au collège est **entièrement pris en charge par l'État : aucun frais n'est à avancer par les familles.**

Dans le Cantal, 22 collèges participent : dix établissements ont programmé une séance avant les vacances de février, les autres sont programmés jusqu'à fin mars. Au total, 460 autorisations parentales ont déjà été recueillies.

L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DANS LE CANTAL

Pour l'année scolaire 2025-2026, la campagne est élargie à l'ensemble des **11-14 ans**, avec une offre vaccinale associant HPV et méningocoques ACWY. Dans le Cantal, la vaccination est confiée au **centre de vaccination porté par le Centre hospitalier Henri Mondor d'Aurillac**.

Les séances se déroulent au sein même des établissements scolaires, accueillant des équipes mobiles composées de professionnels de santé qualifiés et équipés, dont des retraités volontaires. Les élèves disposant d'une **autorisation parentale** et de leur **carnet de santé ou carnet de vaccination** peuvent bénéficier de la vaccination.

Deux doses, entre 5 et 13 mois d'intervalle, sont nécessaires pour la vaccination contre les HPV. Ainsi, la **première dose** sera proposée entre janvier et avril 2026 et la réalisation de la **seconde dose** entre janvier et mai 2027.

En cas d'impossibilité de se faire vacciner au collège, l'enfant peut se faire vacciner par un professionnel de santé de ville : médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes. Dans ce cas,

l'Assurance maladie prend en charge 65% de la vaccination et les mutuelles remboursent généralement le reste à charge pour l'usager.

La vaccination contre les HPV et les IIM, un enjeu de santé publique

Les papillomavirus humains infectent 8 personnes sur 10, femmes comme hommes, au cours de leur vie. Ils sont responsables chaque année de près de 6 400 cancers en France (col de l'utérus, anus, ORL...).

La vaccination, recommandée dès 11 ans, permet de prévenir jusqu'à 90 % des infections à HPV responsables de cancers. Les infections invasives à méningocoques peuvent provoquer des méningites et des septicémies. Depuis 2023, une hausse importante des cas, , a été observée. Pour renforcer la protection des enfants et des adolescents, la stratégie vaccinale a été intensifiée depuis janvier 2025.

Même si ces infections restent rares, elles peuvent être très graves, évoluer en quelques heures vers une urgence vitale et laisser des séquelles lourdes (troubles neurologiques, amputations...).

La vaccination contre les méningocoques A, C, W et Y est désormais recommandée chez les adolescents de 11 à 14 ans, afin de les protéger individuellement et de limiter la circulation de la maladie.

UNE COUVERTURE VACCINALE À RENFORCER

Malgré l'efficacité du vaccin HPV et son profil de sécurité très élevé (plus de 400 millions de doses distribuées dans le monde), la couverture vaccinale en France reste insuffisante : 59 % pour les filles de 15 ans et 36 % pour les garçons (au moins une dose – chiffres 2024). Ces taux restent en deçà de l'objectif national de 80 % inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers à horizon 2030

Concernant la vaccination contre les méningocoques, la couverture vaccinale envers le méningocoque C chez les 10-14 ans (seule recommandée jusque-là dans cette catégorie d'âge), est estimée en France à 74%, et 71% en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2024 ([données Santé Publique France](#)), ne permettant pas une protection optimale.

BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES HPV 2024-2025

En 2024-2025 en France, la couverture vaccinale (CV) d'au moins une dose contre les infections à HPV a augmenté de 16 points entre le 30/09/2024 et le 30/06/2025 chez les filles et de 14 points chez les garçons. Elle s'élevait, à la fin de la campagne de vaccination, à 54 % chez les filles et à 43 % chez les garçons. La CV deux doses était de 35 % chez les filles et de 27 % chez les garçons. [Bilan de la deuxième campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humain \(HPV\) menée au collège dans les classes de 5e au cours de l'année scolaire 2024-2025 en France](#)

En Auvergne-Rhône-Alpes, la couverture vaccinale a fortement progressé en 2025, avec un gain de 14 points chez les filles de 15 ans et de 13 points chez les garçons.

Dans le Cantal, lors de la campagne 2024-2025, 261 collégiens ont reçu une première dose et 7 une deuxième dose.

UNE VACCINATION EFFICACE ET SÛRE POUR PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES CANCERS HPV ET LES INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUE

Concernant la vaccination HPV, L'efficacité du vaccin HPV est démontrée dans les pays où la couverture vaccinale est élevée. En Australie, par exemple, une baisse des cancers du col de l'utérus, des lésions précancéreuses et des verrues anogénitales est observée chez les femmes et les hommes.

Le vaccin protège contre **9 types de HPV**, dont **7 à haut risque**. Il prévient les lésions précancéreuses et les cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus, ainsi que les condylomes (verrues anogénitales), souvent douloureux et invalidants.

S'agissant de la vaccination contre les méningocoques, La vaccination contre les méningocoques **A, C, W, Y** est recommandée pour les adolescents de **11 à 14 ans**, quels que soient les vaccins reçus auparavant. Elle est également recommandée en rattrapage **jusqu'à 24 ans**.

Une seule injection assure une protection d'au moins **5 à 10 ans** et peut être administrée en même temps que d'autres vaccins.

Des résultats significatifs ont été observés dans les pays ayant mis en place un programme ACWY (Royaume-Uni, Pays-Bas, Chili, Australie). Aux Pays-Bas, par exemple, la baisse des cas chez les jeunes enfants a atteint **près de 82 %** après le remplacement de la vaccination C par ACWY. (source vaccination info service).

[HPV et infections invasives à méningocoques : pourquoi faire vacciner mon enfant au collège ? | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Bilan de la deuxième campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humain \(HPV\) menée au collège dans les classes de 5e au cours de l'année scolaire 2024-2025 en France](#)

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04.27.86.55.55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Académie de Clermont-Ferrand – service Cabinet

Madame Monney 06 03 56 43 00

virginie.monney@ac-clermont.fr